



BANQUE D'INVESTISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DE LA CEDEAO
ECOWAS BANK FOR INVESTMENT AND DEVELOPMENT
BANCO DE INVESTIMENTO E DE DESENVOLVIMENTO DA CEDEAO

**APPEL A PROPOSITIONS N°001/2024/01/PRMP/CDSGP/ICM
ACQUISITION, INSTALLATION ET CONFIGURATION DES
EQUIPEMENTS, DES LOGICIELS ET DES LICENCES POUR LE
DATACENTER DE LA BIDC AU TOGO ET SON SITE DE
SECOURS INFORMATIQUE AU CAP-VERT**

Janvier 2024



I. PRESENTATION SOMMAIRE DE LA BIDC

La Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO (BIDC) est une institution financière internationale commune aux quinze (15) états membres de la CEDEAO que sont le Bénin, le Burkina-Faso, le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Liberia, le Mali, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo.

Le capital autorisé de la BIDC est d'un milliard d'unités de compte (UC) et est réparti en un million (1 000 000) d'actions de mille (1000) UC de valeur nominale.

Aux termes de ses statuts, la BIDC a pour objet :

- a. d'accorder des prêts et garanties pour le financement de projets et programmes d'investissement relatifs au développement économique et social des États membres, de prendre des participations dans le capital de structures publiques, privées ou mixtes, et d'effectuer tous autres investissements, en donnant particulièrement priorité :
 - i. aux projets ou programmes qui, par leur nature ou leur ampleur, intéressent au moins deux États membres régionaux, notamment les projets de création d'infrastructures d'intégration régionale et tous autres projets de développement dans les secteurs public et privé ;
 - ii. aux projets ou programmes qui visent le renforcement des économies des États membres les moins développés de la Communauté ainsi que la reconstruction des États ayant connu des conflits armés ou des crises sociopolitiques graves ;
 - iii. aux projets ou programmes qui contribuent à rendre les économies de la Communauté plus complémentaires ainsi qu'aux programmes spéciaux et projets de lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales ;
- b. de mobiliser à l'intérieur et hors de la Communauté des ressources destinées au financement de ses projets et programmes d'investissement ;
- c. de fournir l'assistance technique qui peut être nécessaire dans la Communauté pour l'étude, la préparation, le financement et l'exécution de projets et programmes de développement ;
- d. de recevoir et de gérer la part de ressources du prélèvement communautaire de la CEDEAO destinée à financer des actions de développement de la Communauté, conformément au Protocole n° A/P1/7/96 du 27 juillet 1996 relatif aux conditions d'application dudit prélèvement et en vertu de toute autre disposition pertinente ;
- e. de gérer tous fonds spéciaux de la Communauté relatifs à son objet ;



- f. de mener toute activité commerciale, industrielle ou agricole, dans la mesure où celle-ci serait accessoire à son objet ou nécessaire au recouvrement de ses créances.

Pour son fonctionnement, la BIDC est dotée :

- d'un Conseil des gouverneurs (assemblée générale), organe suprême composé des représentants (ministres des Finances) des Etats membres de la CEDEAO ;
- d'un Conseil d'administration nommé par le Conseil des gouverneurs ;
- d'une Haute Direction (un président et deux vice-présidents) chargée de la gestion courante de la Banque.

II. CONTEXTE

La BIDC dispose d'un système d'information soutenu par une infrastructure informatique et comportant diverses applications métiers et spécifiques.

Afin d'identifier les menaces potentielles auxquelles elle s'expose en vue de les supprimer/réduire, un audit de la sécurité de son système informatique a été commandé par la banque et les recommandations ont été mises en œuvre, à commencer la mise en place d'un Datacenter respectant toutes les normes de sécurité.

Dans le cadre de la modernisation des systèmes de gestion des ressources humaines, un nouveau système d'information des ressources humaines (SIRH), complet, a été mis en place.

De même, le réseau informatique a été modernisé en optimisant toutes les fonctions des différentes couches du modèle OSI et en renforçant la sécurité du système d'information.

Un plan de continuité d'activité (PCA) intégrant un Plan de continuité Informatique (PCI) a été élaboré et validé suivant la norme ISO 22301.

Plusieurs documents ont été élaborés dans le cadre de la sécurité, de la gouvernance et de la gestion des technologies de l'information afin d'appliquer les bonnes pratiques et d'être conforme aux normes recommandées.

La banque a aussi pris l'engagement d'informatiser et d'automatiser tous les processus métier par la mise en place d'un logiciel bancaire, qui concerne tous les métiers.

Malgré ces réalisations et les avancées significatives des défis majeurs restent à relever afin d'atteindre les objectifs stratégiques de la banque.



III. OBJECTIFS

L'objectif de la présente consultation est de fournir, installer et configurer des équipements, des applications et des licences pour le Datacenter de la BIDC au Togo et pour son site de secours informatique au Cap-Vert.

IV. PRESTATIONS A FOURNIR

Le présent marché est en deux (02) lots indépendants.

Un cabinet peut soumissionner à un (01) seul lot ou aux deux (02) lots.

Les propositions pour les deux (02) doivent être obligatoirement distinctes par lot n°1 et lot n°2 comme précise les descriptions dans les tables récapitulatifs ci-après.

Les équipements, logiciels et licences seront livrés au siège de la BIDC à Lomé.

Les demandes d'informations additionnelles doivent être nécessairement adressées par courrier électronique à la Personne Responsable des Marchés Publics aux adresses : secretariatdasq@bidc-ebid.org/ichabimougnan@bidc-ebid.org.

La méthode de sélection utilisée est la sélection basée sur la qualité technique et le coût

LOT N°1 : MISE A NIVEAU DU DATACENTER AU TOGO ET DU SITE DE SECOURS AU CAP-VERT

A / Equipements, logiciels, licences et services

N°	Désignation	Commentaires
1	VMware 8.0 ou version supérieure stable, fonctionnalités complètes - Licences perpétuelles - Support technique VMware (option1 : 1 an, option2 : 3 ans)	
1.1	Fourniture des licences VMware vCenter pour 2 instances : [1 instance pour le site de production de Lomé (avec 2 sous-réseaux 10.10.130.0/24 et 10.10.230.0/24) et 1 instance pour le site de secours à Praia (avec 2 sous-réseaux 10.10.140.0/24 et 10.10.240.0/24)] N.B : voir 1.4 pour le nombre exact de licences vCenter par site.	Le site de secours de Praia étant dormant (non utilisé par les utilisateurs, synchronisation uniquement avec le site de production), étudier la possibilité d'utiliser les mêmes licences que le site de production ou avoir une licence pour site de secours non payante ou à prix réduit avec les fonctionnalités complètes.



1.2	<p>Fourniture des licences VMware vSphere :</p> <p>[(site de production : 12 serveurs biprocesseurs) ; (site de secours : 5 serveurs hôte biprocesseurs)]</p>	<p>Le site de secours étant dormant (non utilisé par les utilisateurs, synchronisation uniquement avec le site de production), étudier la possibilité d'utiliser les mêmes licences que le site de production ou avoir une licence pour site de secours avec les fonctionnalités complètes</p>
1.3	<p>Migration de VMware 6 vers la version VMware 8 (vCenter : 1 instance et ESXi/VSphere : 6 serveurs hôte), reconfiguration des nouvelles versions de VMware</p> <p>(Chaque ESXi a doit avoir 2 sous-réseaux 10.10.130.0/24 et 10.10.230.0/24, les VMs d'un même ESXi peuvent être sur l'un ou l'autre sous-réseau)</p> <p>N.B : les licences des ESXi et VSphere à migrer sont comprises dans les licences demandées en 1.1 et 1.2</p>	<p>Les serveurs sont déjà en production avec des VM en fonctionnement et des données, le cabinet doit tenir compte de la continuité d'activité pendant les travaux de migration</p> <p>Lieu : Datacenter de Lomé (Togo)</p>
1.4	<p>Installation et configuration de VMware 8 (vCenter : 2^{ème} instance, ESXi/VSphere : 6 serveurs hôte)</p> <p>(Chaque ESXi a doit avoir 2 sous-réseaux 10.10.130.0/24 et 10.10.230.0/24, les VMs d'un même ESXi peuvent être sur l'un ou l'autre sous-réseau)</p>	<p>Les installations sont déjà faites sur les serveurs physiques. Il n'ya pas actuellement d'hyperviseur. Les serveurs physiques avec leurs systèmes d'explication et applications doivent être convertis en VM.</p> <p>Ces serveurs sont dans un sous-réseau différent du sous-réseau de la 1^{ère} instance déjà virtualisé sous VMware 6.</p> <p>Lieu : Datacenter de Lomé (Togo)</p>
1.5	<p>Installation et configuration de VMware 8 (vCenter : 1 instance, ESXi/VSphere : 5 serveurs hôte)</p> <p>(Chaque ESXi a doit avoir 2 sous-réseaux 10.10.140.0/24 et 10.10.240.0/24, les VMs d'un même ESXi peuvent être sur l'un ou l'autre sous-réseau)</p>	<p>Nouvelle installation en réplication des instances du site de production de Lomé</p> <p>Lieu : Datacenter de Praia (Cap-Vert)</p>



2	Veeam Backup & Replication, dernière version stable - Licences et support technique Veeam (option1 : 1 an, option2 : 3 ans)	
2.1	Licences pour sauvegarde des VM/data, réplication à distance entre les 2 sites (Lomé et Praia), basculement entre les 2 sites Nombre de VM : 50 pour le site de production et 50 pour le site de secours	Les licences doivent couvrir les sauvegardes des VM, des data, des serveurs physiques, sur bande et sur disque. Les licences doivent pouvoir faire la réplication automatique et le basculement entre 2 sites distants. Le site de secours étant dormant, les licences ne pas payantes pour ce site (politique de Veeam).
2.2	Installation de Veeam Backup & Replication, configuration des VM, des data et des serveurs physiques sur les 2 sites	Lieu : Datacenter de Lomé (Togo) et Datacenter de Praia (Cap-Vert)
2.3	Configuration de la réplication automatique des données, des bases de données et des serveurs virtuels entre les 2 sites distants par Veeam Backup & Replication, configuration du basculement entre les 2 sites	Lieu : Datacenter de Lomé (Togo) et Datacenter de Praia (Cap-Vert)
3	Disques durs pour la baie de stockage IBM Storwize V7000	
3.1	Fourniture de 24 disques durs de 2,4 TB 10K 12Gb SAS (FRU 01YM176) pour les 2 baies IBM Storwize V7000	Chaque baie dispose de 24 emplacements (12 disques de 2,4 To et 2 disques de 600GB sont déjà installés sur chaque baie) 10 disques supplémentaires sur chaque baie (4 disques à garder en spare)



3.2	Installation et configuration des disques, paramétrage des pools, création des volumes logiques, mappage des volumes logiques aux serveurs (tous les serveurs doivent voir tous les volumes logiques des 2 baies), paramétrage de la synchronisation entre les nouveaux volumes des 2 baies, mise à jour logicielle des 2 baies	<p>Les baies IBM sont déjà en production et les disques logiques utilisés par des serveurs physiques et virtuels.</p> <p>Lieu : Datacenter de Lomé (Togo)</p>
3.3	Vérification et reconfiguration du basculement des serveurs entre les 2 baies en cas de problème sur la baie principale	<p>Lieu : Datacenter de Lomé (Togo)</p>
4	Extension de la baie de stockage Dell PowerVault ME4012, des serveurs DELL R440 et R740	
4.1	Fourniture d'une extension de la baie Dell PowerVault ME4012 avec au moins 24 emplacements (livrée avec 12 disques de 2,4 To chacun)	<p>La baie de stockage existant Dell PowerVault ME4012 a seulement 12 emplacements, occupés totalement par 12 disques de 1,2To.</p> <p>Le cabinet doit ajouter une extension qui peut prendre jusqu'à 24 disques. Cette extension doit être compatible avec la baie et livrée avec 12 disques de 2,4To chacun.</p> <p>L'extension externe doit être connectée à la baie. Cette dernière doit voir tous les disques (internes et externes).</p>
4.2	Fournitures et installation de 12 barrettes mémoires de 16 Go chacune pour les serveurs DELL R740	<p>PartNumber : XMA82GR7CJR8N-XN)</p> <p>4 barrettes supplémentaires à installer sur chaque serveur DELL R740 (3 au total)</p> <p>Lieu : Datacenter de Lomé (Togo) et Datacenter de Praia (Cap-Vert)</p>
4.3	Fournitures et installation de 28 barrettes mémoires de 16 Go chacune pour les serveurs DELL R440	<p>PartNumber : XMA82GR7CJR8N-XN)</p> <p>4 barrettes supplémentaires à installer sur chaque serveur DELL R440 (7 au total)</p> <p>Lieu : Datacenter de Lomé (Togo) et Datacenter de Praia (Cap-Vert)</p>



4.4	Fourniture, installation et configuration d'un (01) switch DELL N2048 (ports 21Gbps et 10GbE SFP+ tous actifs) et accessoires. A installer en stack avec un autre switch de même type déjà en production.	Lieu : Datacenter de Praia (Cap-Vert)
4.5	Configuration de l'extension de la baie, mise à jour logicielle de la baie et de l'extension	Lieu : Datacenter de Praia (Cap-Vert)
4.6	Installation et configuration des disques, paramétrage des pools, configuration des pools, création des volumes logiques aux mêmes capacités que les volumes logiques de la baie IBM Storwize V7000, mappage des volumes logiques aux serveurs Dell (tous les serveurs doivent voir tous les volumes logiques)	Lieu : Datacenter de Praia (Cap-Vert)
5	Autres services	
5.1	A définir par le soumissionnaire	
5.2	

B / Profils du cabinet

Les prestations doivent être réalisées par un cabinet (personne morale) ayant des expériences avérées (**à justifier**) dans la mise en place de systèmes d'information, en général, de mise en place de site de secours informatique, en particulier.

Il doit avoir une forte expérience dans la conduite des marchés similaires. Le cabinet doit justifier d'une bonne expérience et de connaissance avérées de l'environnement bancaire. Une bonne expérience avec les institutions financières opérant dans les pays de la CEDEAO serait un atout.

Le cabinet doit justifier d'une très bonne capacité financière (**preuves à joindre à l'offre technique**).

Le cabinet **doit obligatoirement justifier** par un document du fabricant ou de l'éditeur, en son nom, les qualifications suivantes :

- Être partenaire agréé de VMware ;
- Être partenaire agréé de Veeam ;



- Pouvoir assurer la commercialisation et la garantie des serveurs et stockage IBM/Lenono ;
- Pouvoir assurer la commercialisation et la garantie des serveurs et stockage Dell ;
- Avoir déjà réalisé des marchés en installation et configuration d'un environnement VMware ;
- Avoir déjà réalisé des marchés en installation et configuration d'un environnement Veeam ;

Le Cabinet doit proposer une équipe principale d'experts ayant des expériences approfondies et prouvées (**à justifier**) en VMware, en Veeam, en mise en place de site de secours informatique, en installation et configuration des équipements systèmes IBM/Lenono et Dell. Il doit fournir les curriculums vitae de chaque membre de l'équipe.

Le cabinet doit aussi **fournir la preuve que ce personnel fait réellement partie de son personnel ou un contrat formel signé entre l'expert et le cabinet** précisant la disponibilité pendant l'exécution. Ces documents sont obligatoires. Seuls les experts principaux seront notés et un expert principal ne possédant pas cette preuve demandée aura la note zéro (0).

L'équipe principal doit être obligatoirement composée de :

- Un expert certifié en VMware ;
- Un expert certifié en Veeam ;
- Un expert certifié en réseaux et systèmes.

Tous les experts principaux doivent avoir une excellente capacité d'analyse, être rigoureux, méthodiques, polyvalent, autonome et réactif, avoir le sens du travail en équipe et du relationnel, des qualités d'adaptation.

Les principaux experts doivent avoir les profils suivants (à justifier obligatoirement par des documents officiels) :

1 - Expert certifié en VMware

L'expert certifié en VMware doit posséder au moins un diplôme d'ingénieur (au moins BAC+5) ou un Master 2 en informatique, télécommunication ou en Technologies de l'Information et de Communication (TIC) ou autre domaine équivalent.

Il doit, entre autres :

- Avoir **obligatoirement** une certification professionnelle VMware, minimum **VMware certified Professional Datacenter Virtualization 2023** ;
- Avoir été formé en VMWare version 8 (**à justifier**) ;



- Justifier d'au moins cinq (5) ans d'expérience dans la mise en place et l'implémentation d'environnement virtuel ;
- Avoir réalisé au moins trois (3) missions récentes durant les cinq dernières années, dans la définition et la mise en place d'un environnement virtuel en VMware (avec utilisation de vCenter), migration d'un environnement VMware en production d'une version antérieure à une version supérieure.
- Avoir participé à la mise en place d'un site de secours informatique ;
- Connaissance des institutions internationales ou l'administration publique ;
- Avoir une très bonne connaissance de l'environnement bancaire ;
- Avoir une bonne maîtrise du français **et** de l'anglais ;

2 - Expert certifié en Veeam

L'expert certifié en Veeam doit posséder au moins un diplôme d'ingénieur (au moins BAC+5) ou un Master 2 en informatique, télécommunication ou en Technologies de l'Information et de Communication (TIC) ou autre domaine équivalent.

Il doit, entre autres :

- Avoir **obligatoirement** une certification professionnelle Veeam, minimum **Veeam Certified Architect (VMCA)** ;
- Justifier d'au moins cinq (5) ans d'expérience dans la mise en place et l'implémentation d'environnement virtuel ;
- Avoir réalisé au moins trois (3) missions récentes durant les cinq dernières années, dans la définition et la mise en place d'un environnement Veeam comprenant la réplication des données entre deux (2) sites distants ;
- Avoir participé à la mise en place d'un site de secours informatique avec implémentation de basculement entre les deux (2) sites en cas de problème sur le site de production ;
- Connaissance des institutions internationales ou l'administration publique ;
- Avoir une très bonne connaissance de l'environnement bancaire ;
- Avoir une bonne maîtrise du français **et** de l'anglais ;

3 - Expert certifié en réseaux et systèmes

Il doit posséder au moins un diplôme d'ingénieur (au moins BAC+5) ou un Master 2 en informatique, télécommunication ou en Technologies de l'Information et de Communication (TIC) ou autre domaine équivalent.



Il doit, entre autres :

- Justifier d'au moins cinq (5) ans d'expérience dans la mise en place des environnements systèmes et réseaux (serveurs, stockage, SAN, réseaux).
- Avoir réalisé au moins trois (3) missions récentes durant les cinq dernières années, dans l'implémentation d'une solution SAN sous IBM / Lenono / Dell ;
- Avoir obligatoirement une certification professionnelle, spécialisée stockage, IBM et/ou Lenono, et/ou Dell ;
- Connaissance des institutions internationale ou l'administration publique ;
- Avoir des connaissances avérées et approfondies des réseaux, systèmes et sécurité des systèmes d'information ;
- Avoir une très bonne connaissance de l'environnement bancaire ;
- Avoir une bonne maîtrise du français **et** de l'anglais.

C / Evaluation de la note technique (NT) :

L'offre des soumissionnaires sera évaluée, en ce qui concerne la note technique, sur la base des éléments de notation suivants :

Eléments de notation (critères)	Poids
Conformité des équipements, des logiciels et des licences proposés (les offres techniques des cabinets ayant proposé d'autres références ou versions déjà précisées dans les TdR seront rejetées et les cabinets disqualifiés)	05
Capacité et expertise du soumissionnaire (expérience mise en place de sites secours informatiques, expériences en implémentation VMware et Veeam, partenariat agréé VMware et Veeam, références de marchés similaires, formation, etc.)	30
Méthodologie	10
Agrément des fabricants d'équipements et des éditeurs de logiciels (vente, support technique et garantie) : VMware, Veeam, IBM/Lenovo, Dell	10
Équipe proposée, expertise locale, formation, certification et expériences des experts principaux	45

N.B : les critères seront éclatés en sous-critères pour l'évaluation détaillé.

Il est précisé qu'il n'y aura pas de visite de site pour le LOT N°1.



LOT N°2 : MISE A NIVEAU DE LA SALLE AUTOCOM DU SIEGE DE LA BIDC

A / Equipements, logiciels, licences et services

N°	Désignation	Commentaires
1	Détection et extinction d'incendie	
1.1	Fourniture, installation et configuration d'une carte supplémentaire pour la Centrale incendie DESAUTEL (Model : ECS-DECT DEA EVOLUTION)	<p>La centrale incendie DESAUTEL est déjà installée et contrôle 2 salles. Cette nouvelle carte permettra de contrôler une 3eme salle avec de nouvelles installations (tuyauterie, détecteurs, gaz, etc.).</p> <p>La centrale DESAUTEL étant sous garantie, l'intégration de la nouvelle carte sera faite en étroite collaboration avec le prestataire assurant la garantie.</p>
1.2	Fourniture et installation des détecteurs, d'une bouteille de gaz Novec à 50bar, de sirène et autres accessoires dans la salle Autocom (à configurer sur la carte supplémentaire)	
2	Contrôle d'accès	
2.1	Fourniture, installation et configuration de lecteurs biométriques et autres accessoires sur la porte de la salle Autocom (en entrée et en sortie)	<p>La porte sera contrôlée par la centrale HIK VISION (Model :DS-K2604T) déjà fonctionnelle et contrôlant les 4 portes du Datacenter.</p> <p>La centrale HIK VISION étant sous contrat de maintenance, l'intégration de la porte sera faite en étroite collaboration avec le prestataire assurant le contrat.</p>
3	Faux planchers, faux plafonds et faux poteaux	
3.1	Fournitures et pose de faux plafonds et luminaires dans la salle Autocom	
3.2	Fourniture et pose de faux planchers dans la salle Autocom	
3.3	Fournitures et pose de faux poteaux dans la salle Autocom	
4	Aménagement	
4.1	Construction de mur en brique pour couvrir les vitres de la salle Autocom et peinture	



4.2	Renforcer l'intérieur de la porte en vitre de la salle Autocom	
	Rangement des câbles de la salle Autocom	
5	Vidéo surveillance	
5.1	Fourniture et installation de 2 caméras (1 dans la salle serveur du RDC, 1 dans la salle onduleur)	Les caméras seront intégrées au système de vidéo surveillance du Datacenter, contrôlé par le serveur Milestone Husky M50 (Model Number :HM50-32TR-8) Le système actuel étant sous contrat de maintenance, l'intégration des caméras sera faite en étroite collaboration avec le prestataire assurant le contrat.

B / Profils du cabinet

Les prestations doivent être réalisées par un cabinet (personne morale) ayant des expériences avérées (**à justifier**) dans solutions concernées.

Il doit avoir une forte expérience dans la conduite des marchés similaires. Le cabinet doit justifier d'une bonne expérience et de connaissance avérées de l'environnement bancaire. Une bonne expérience avec les institutions financières opérant dans les pays de la CEDEAO serait un atout.

Le cabinet doit justifier d'une très bonne capacité financière (**preuves à joindre à l'offre technique**).

Le cabinet **doit obligatoirement justifier** par un document du fabricant ou de l'éditeur, en son nom, les qualifications suivantes :

- Être partenaire agréé de DESAUTEL ;
- Pouvoir assurer la commercialisation et la garantie des équipements HIK VISION et MILESTONE SYSTEMS ;

Le Cabinet doit proposer une équipe principale ayant des expériences approfondies et prouvées (**à justifier**) en implémentations de solutions de détection et extinction incendie DESAUTEL/NOVEC, de contrôle d'accès avec HIK VISION et de vidéosurveillance avec MILESTONE. Il doit fournir les curriculums vitae de chaque membre de l'équipe ainsi que les diplômes et les attestations de formation aux différentes solutions.



Le cabinet doit aussi **fournir la preuve que ce personnel fait réellement partie de son personnel ou un contrat formel signé entre l'expert et le cabinet** précisant la disponibilité pendant l'exécution. Ces documents sont obligatoires. Seuls les experts principaux seront notés et un expert principal ne possédant pas cette preuve demandée aura la note zéro (0).

L'équipe principal doit être obligatoirement composée de :

- Un expert formé détection/extinction incendie DESAUTEL ;
- Un expert formé en solution de contrôle d'accès avec HIK VISION ;
- Un expert formé en solution de vidéosurveillance avec MILESTONE SYSTEMS.

Tous les experts principaux doivent avoir une excellente capacité d'analyse, être rigoureux, méthodiques, polyvalent, autonome et réactif, avoir le sens du travail en équipe et du relationnel, des qualités d'adaptation.

C / Evaluation de la note technique (NT) :

L'offre des soumissionnaires sera évaluée, en ce qui concerne la note technique, sur la base des éléments de notation suivants :

Eléments de notation (critères)	Poids
Conformité des équipements, des logiciels et des licences proposés (les offres techniques des cabinets ayant proposé d'autres références ou versions déjà précisées dans les TdR seront rejetées et les cabinets disqualifiés)	10
Capacité et expertise du soumissionnaire (expérience d'implémentation des solutions demandées, références de marchés similaires, formation, etc.)	30
Méthodologie	20
Agrément des fabricants d'équipements et des éditeurs de logiciels (vente, support technique et garantie) : DESAUTEL, HIK VISION, MILESTONES, etc.	10
Équipe proposée, expertise locale, formation et expériences des experts principaux	30

N.B : les critères seront éclatés en sous-critères pour l'évaluation détaillé.

La visite des salles concernées pour le « LOT N°2 » aura lieu le 31 janvier 2024 à partir de 10 h 00 GMT, au siège la BIDC, 128, Bd. du 13 janvier BP 2704 Lomé-Togo.



V. LIEU ET DUREE DE LA MISSION

La mission se déroulera au siège de la BIDC à Lomé, République Togolaise, et au siège de NOSI à Praia, République du Cap-Vert.

Les équipements, les logiciels et les licences seront livrés au siège de la BIDC à Lomé.

La durée totale de la mission est de quatre (04) mois, y compris la commande et la livraison des équipements, des logiciels, des licences, les phases d'installation, de configuration, de tests et de certification.

VI. LANGUES DE TRAVAIL

Les offres peuvent être élaborées en français et/ou en anglais.

Tous les livrables doivent être obligatoirement élaborés en anglais et en français.

VII. OBLIGATIONS DE LA BIDC

La BIDC fournira au consultant sélectionné toutes les informations dont elle dispose pour l'accomplissement de la mission.

Toute l'équipe du Département en charge des technologies de l'information, restera disponible et participera à toutes les phases de la mission ainsi que d'autres départements concernés.

VIII. MODALITES D'EXECUTION DE LA MISSION

Les modalités pratiques d'exécution de la mission sus-indiquée seront définies dans un contrat de prestation à conclure entre le Consultant et la BIDC.

IX. BAREME D'EVALUATION DES OFFRES

La BIDC procédera à l'évaluation et à la comparaison des offres dont elle aura déterminé au préalable qu'elles sont substantiellement conformes aux dispositions du dossier d'appel d'offres.

Les offres déclarées recevables à l'examen préliminaire seront évaluées de la manière suivante :

- une évaluation technique comptant pour 80 % de la note globale ;
- une évaluation de l'offre financière, comptant pour 20 % de la note globale.



La note globale (NG) sera calculée de la manière suivante :

$$NG = 80 \% * NT + 20 \% * NF,$$

avec NT : Note technique et NF : Note financière.

La note technique minimal

Le déroulement des analyses sera le suivant :

1. Analyse des offres techniques sur dossier, attribution d'une note technique (NT) sur 100 points ;
2. Pour les offres dont les NT \geq 70, analyse des offres financières, attribution d'une note financière (NF) ;
3. Calcul de la note globale (NG) ;
4. Choix final du prestataire.

Evaluation de la note technique (NT) :

L'offre des soumissionnaires sera évaluée, en ce qui concerne la note technique, sur la base des éléments de notation pour chaque lot.

Evaluation de la note financière (NF) :

Les notes financières seront déterminées en pondérant le montant de l'offre financière par rapport au montant minimum des offres financières.

$$NF = (\text{Montant minimum offres financières} / \text{Montant offre financière}) * 100.$$

X. DEPOT DES OFFRES

LE DOSSIER DE SOUMISSION DEVRA OBLIGATOIREMENT ETRE MIS SOUS UN (1) PLI FERME CONTENANT DEUX (2) ENVELOPPES DISTINCTES :

- 1) **une enveloppe n°1** contenant **trois versions papier** de l'offre technique (original + deux [2] copies), une version électronique de l'offre technique (support CD ou clé USB), les pièces administratives (documents attestant de l'existence légale du prestataire, du paiement à jour des cotisations sociales et fiscales) et tout élément jugé indispensable pour la réalisation du marché, excepté les aspects financiers. **Il est précisé que les documents attestant de l'existence légale du prestataire et du paiement à jour des cotisations sociales et fiscales constituent une condition de recevabilité de l'offre ;**
- 2) **une enveloppe n°2** contenant **trois versions papier** de l'offre financière exprimée en dollars américains (original + deux [2] copies) et une version électronique de l'offre financière (support CD ou clé USB). Les offres financières devront être exprimées hors taxes et hors droits de douanes. Le soumissionnaire doit s'engager pour une durée de validité de son offre financière de **quatre-vingt-dix (90) jours** au moins, à compter de la date limite de réception des soumissions ci-dessous fixée.



BANQUE D'INVESTISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DE LA CEDEAO
ECOWAS BANK FOR INVESTMENT AND DEVELOPMENT
BANCO DE INVESTIMENTO E DE DESENVOLVIMENTO DA CEDEAO

Le prestataire est averti que l'exemplaire indiqué **"Original"** aussi bien de l'offre technique que de l'offre financière primera sur toute autre version du document.

Le pli fermé contenant les deux enveloppes numérotées et fermées ne portera que les mentions suivantes :

**« ACQUISITION, INSTALLATION ET CONFIGURATION DES EQUIPEMENTS,
DES LOGICIELS ET DES LICENCES POUR LE DATACENTER DE LA BIDC
AU TOGO ET SON SITE DE SECOURS INFORMATIQUE AU CAP-VERT »**

« A n'ouvrir qu'en séance »

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 8 février 2024 à 10 h 00 GMT. Tous les dossiers doivent être déposés à l'adresse suivante :

**BANQUE D'INVESTISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DE LA CEDEAO
128, Bd. du 13 janvier BP 2704 Lomé – Togo _ E-mail : bidc@bidc-ebid.org
Tél : +(228) 22 21 68 64 – Fax : +(228) 22 21 86 84**

**Secrétariat du Directeur de l'Administration et des Services Généraux
Bureau 504 D**

Toute offre soumise par courrier électronique sera irrecevable.

La BIDC reconnaitra uniquement les propositions qui lui seront soumises au plus tard à la date et à l'heure ci-dessus indiquées.

La BIDC se réserve le droit de ne donner aucune suite au présent appel d'offres.